

L'Homme et l'oasis : démographie, migrations, emploi dans les systèmes oasiens, étude de cas dans le Jérid et la Nefzaoua

Bou Ali S.

in

Dollé V. (ed.), Toutain G. (ed.).
Les systèmes agricoles oasiens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 11

1990

pages 277-288

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI901503>

To cite this article / Pour citer cet article

Bou Ali S. L'Homme et l'oasis : démographie, migrations, emploi dans les systèmes oasiens, étude de cas dans le Jérid et la Nefzaoua. In : Dollé V. (ed.), Toutain G. (ed.). *Les systèmes agricoles oasiens*. Montpellier : CIHEAM, 1990. p. 277-288 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 11)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'Homme et l'oasis : démographie, migrations, emploi dans les systèmes oasiens, étude de cas dans le Jérid et la Nefzaoua

Salah BOU ALI

Commissariat Général au Développement Régional
Ministère du Plan (Tunisie)

Résumé

L'exode humain qui touche les oasis continentales depuis la fin du dernier siècle semble avoir pris fin. S'agit-il d'un phénomène conjoncturel ou d'un phénomène qui va se prolonger ? Cette croissance et cette migration inverse, résultats d'un grand effort de développement régional, mais aussi d'une conjoncture de restructuration des marchés de l'emploi nationaux et internationaux, posent le problème de la création d'emplois par la diversification économique locale à partir d'une approche globale du développement.

Les oasis du sud tunisien s'étendent aujourd'hui sur une superficie avoisinant les 30 000 ha. Longtemps située autour de 16 000 ha, cette superficie a commencé à s'étendre à partir des années 1972 ; ce mouvement se poursuit encore sous nos yeux et est illustré par la création du projet géant de Régim. Mâatoug (2 000 ha de palmeraies et trois villages) situé à la frontière algérienne et qui encore est au stade du démarrage.

Selon son lieu d'implantation, le palmier dattier joue un rôle économique différent. Ce sont la proximité ou l'éloignement de l'influence maritime et l'altitude, dont dépendent la pluviométrie, l'ensoleillement, l'évapotranspiration et l'hygrométrie, qui conditionnent la maturité des diverses variétés de dattes qui sont à l'origine de la distinction de trois groupes d'oasis : les oasis littorales, localisées dans le gouvernorat de Gabès situé sur le golfe du même nom ; les oasis de montagne situées dans le gouvernorat de Gafsa et dans la délégation de Tamaghza du gouvernorat de Tozeur ; et les oasis continentales situées dans les gouvernorats de Kébili et s'étendant sur le Bled Nefzaoua, et de Tozeur s'étendant sur le Bled El Jérid.

Dans les oasis littorales, le palmier dattier joue essentiellement le rôle d'arbre «climatiseur» pour les autres cultures fruitières, industrielles, maraîchères ou fourragères plus rémunératrices et valorisant mieux l'eau d'irrigation.

Dans les oasis d'altitude, le palmier dattier n'est plus toujours l'arbre dominant, c'est parfois l'olivier. Ce n'est que dans les oasis continentales du Jérid et de la Nefzaoua, lieu de prédilection de la célèbre Deglet Ennour que le palmier dattier constitue la principale spéculation.

C'est à ces oasis continentales que nous nous intéresserons pour montrer comment, depuis le redémarrage de la mise en valeur phoenicicole, elles deviennent le théâtre de transformations économiques et sociales importantes comme en témoignent la reprise démographique, le renversement des mouvements migratoires et la diversification, quoique encore timide, de l'activité économique.

I. - Les caractères démographiques

Les recensements réalisés depuis 1956 (**Tableau 1**) nous font constater deux périodes démographiques différentes. La première est marquée par une croissance plus faible que la moyenne nationale. Elle dure jusqu'en 1975 pour le Jérid, alors qu'elle s'arrête en 1966 pour la Nefzaoua. La deuxième période est marquée par une reprise démographique plus forte que la moyenne nationale, son démarrage est plus ancien en Nefzaoua.

Cette population est très jeune (**Tableau 2** et **graphiques 1** et **2**). Plus de la moitié a moins de 20 ans, 50,5% pour le Jérid et 56% à la Nefzaoua. Les deux premières tranches d'âge 0-4 ans et 5-9 ans, occupent une place bien plus importante en Nefzaoua qu'au niveau national : 33,1% contre 28%. Ceci s'explique par le très fort taux de mortalité défavorable à la Nefzaoua, 8,5% contre 6,5%. Le Jérid, quant à lui, s'inscrit dans les normes nationales ou presque.

Concernant l'instruction (**Tableau 3** et **graphique 3**), le taux d'analphabétisme est supérieur à 50 % en Nefzaoua (56,5%) alors qu'il est voisin du taux national à Tozeur 45,8% contre 46,2%. La caractéristique de ces taux est qu'ils progressent avec l'âge des populations concernées et qu'ils deviennent inférieurs aux taux nationaux en-deçà de la tranche 10-14 ans. Cela témoigne du fait que le Jérid et la Nefzaoua, favorisés par l'habitat regroupé, ont davantage scolarisé leurs enfants que certaines autres régions du pays.

Ce phénomène est vérifiable pour le Jérid sur toutes les tranches inférieures à 49 ans en 1984 ; ce n'est pas le cas de la Nefzaoua, où le taux de dispersions et le nomadisme et le semi-nomadisme étaient importants il y a 20 ans. Mentionnons que c'est le fort taux de l'analphabétisme féminin qui rend élevés les taux généraux d'analphabète, tant au niveau régional que national.

A l'examen des différents degrés d'instruction, on constate que les taux les plus élevés se rencontrent au degré d'instruction zéro, avec 52,8% de la population pour la Nefzaoua et 45,8% pour le Jérid. L'enseignement primaire est le «top niveau» pour 33,3% et 36,2% dans chacun de nos deux ensembles, les situant dans les normes nationales. Au niveau de l'enseignement secondaire, on constate une baisse des taux régionaux par rapport au taux national, tant pour les garçons que pour les filles.

Cette observation est valable pour l'enseignement supérieur. La faiblesse manifeste de l'enseignement technique tant au niveau régional que national est à souligner. En définitive, retenons qu'avec 86,1% (Nefzaoua), et 82% (Jérid) de la population ne sachant pas ou très peu lire et écrire la question du développement multisectoriel dans une société à économie aussi fragile et très peu diversifiée – comme nous le verrons plus loin – pose un sérieux problème de formation.

II. - Les mouvements migratoires dans le Jérid et la Nefzaoua

Plusieurs études mentionnent l'ancienneté des mouvements migratoires dans le Sud tunisien. Bien des distinctions sont à faire entre les régions. Nous nous contenterons de dire que les mouvements qui touchent le Jérid et la Nefzaoua sont plus récents que ceux que connaissent Jerba ou les Monts Matmata. Pour les oasis continentales, ces mouvements datent de la fin du XIX^e siècle, ce qui correspond à l'installation de la colonisation française en Tunisie. Au début, pas très importants, ces mouvements se sont accentués après la guerre de 1939-1945 et surtout après l'indépendance de la Tunisie en 1956 (cf. Rouissi, 1969).

Les recensements ne mentionnent les mouvements migratoires qu'à partir de 1966. D'ailleurs, une comparaison de ces mouvements entre eux n'est pas facile sinon impossible pour diverses raisons dont deux en particulier ; la première, d'ordre technique, touche aux découpages successifs du pays en gouvernorats qui étaient au nombre de 13 au recensement de 1966, 18 au recensement de 1975 et 23 à celui de 1984 avec tout ce que cela implique comme changements dans les statuts et les fonctions de

certaines villes notamment celles devenues siège de gouvernorat ; de même, les créations de nouveaux sièges de délégations ou encore de municipalités peuvent, sans modifier l'espace et les fonctions, faire passer les populations d'un statut rural à un statut urbain sans qu'elles n'aient à effectuer de déplacement. La deuxième raison qui rend délicates les comparaisons entre les mouvements migratoires est d'ordre conceptuel. En effet, la définition qui a prévalu à chaque recensement, diffère de celle qui la précédait. La définition la moins précise étant celle adoptée pour le recensement de 1966. N'ayant pas de repère des mouvements migratoires, ce recensement a pris pour population migrante la population qui résidait au moment du recensement dans un endroit dont elle n'était pas originaire sans se soucier de la date à laquelle on peut remonter pour distinguer un migrant d'un non migrant.

Ce recensement a d'ailleurs donné 13 800 migrants Jéridi pour une population de 41 893, soit 32,9%, ce qui est énorme ! Et 7 532 migrants Nefzaoui pour une population de 53 610, soit 14%, ce qui n'est pas peu.

Cette inattention a été levée dans le recensement de 1975 et l'on a considéré comme migrant, celui qui a changé de lieu de résidence, en changeant de délégation, pour plus de six mois entre 1969 et le jour de l'enquête.

Ceci a abouti aux résultats suivants :

- pour le Jérid, 3 600 départs ou 7,4% de la population totale, ainsi répartis : 980 cas (27,2%) de migrations inter-Jérid; suivies par les migrations vers les centres miniers 830 cas (23%) sur un nombre de départs égal à 1 200 pour tout le gouvernorat de Gafsa. Vient ensuite Tunis avec 460 cas (12,8%).
- pour la Nefzaoua, les départs sont de 3 610 ou 5,2% de la population totale. Les migrations inter-Nefzaoua y occupent le premier rang avec 1 010 cas (28%). Gabès-ville avec 500 migrants et Tunis avec 300 pour la délégation de Kébili, et le gouvernorat de Medenine (780 migrants) et la délégation de Matmata (70 migrants) pour Douz, sont les principales destinations migratoires.

Le dernier recensement de 1984 est marqué par un tassement des départs. Le Jérid n'enregistre plus que 3 210 migrations ou 5% de la population totale, et la Nefzaoua 3 220 ou 3,4% de la population totale. Ce sont les migrations intérieures à ces ensembles qui demeurent les plus importantes ; 1 370 migrations pour le Jérid et 1 400 pour la Nefzaoua. Les anciens gouvernorats d'attache viennent juste après, 750 Jéridi sont dénombrés dans le gouvernorat de Gafsa (délégations des centres miniers comprises) et 1 020 Nefzaoui sont recensés dans le gouvernorat de Gabès. Le gouvernorat de Tunis, quant à lui, n'attire plus beaucoup les Jéridi (190 cas) encore moins les Nefzaoui (180 cas).

Pour rendre plus concrète cette dernière affirmation nous examinons les tableaux des soldes migratoires par gouvernorat puis par unité administrative pour la période 1979-1984 (**Tableau 5**). La première constatation qui nous frappe est le solde migratoire positif dans les deux cas, +1030 pour le gouvernorat de Tozeur, c'est-à-dire +930 pour le Jérid, et + 440 pour la Nefzaoua. Nouveauté ! le Jérid et la Nefzaoua, tout comme Médenine et Gabès, deviennent des pôles attractifs de la population.

Que s'y est-il passé en réalité ? ou plutôt que se passe-t-il en Tunisie puisque Tunis, qui était encore en 1975 le gouvernorat récepteur par excellence, commence à son tour à perdre de sa population, même si les limites administratives ne sont pas exactement les mêmes qu'en 1975. Nous pensons que les transformations économiques et sociales, nationales et internationales sont les causes de cette nouvelle situation.

En effet, les possibilités d'émigration qui s'offraient aux Jéridi et aux Nefzaoui dans la période intercensitaire 1966-1975 ont disparu au cours de la période 1975-1984 ; l'emploi que procurait cette émigration tend petit à petit à être remplacé par l'emploi directement ou indirectement créé par la rénovation des anciennes oasis et la mise en valeur agricole et surtout par la promotion du Jérid et de la Nefzaoua au rang de gouvernorats. C'est en effet à l'époque du démarrage des travaux du Plan

Directeur des Eaux du Sud (PDES) qu'il faut chercher l'origine du renversement migratoire dans le Jérid et la Nefzaoua ; c'est aussi dans les différents autres programmes orientés vers le milieu rural tels que le Programme de Développement Rural, entamé depuis 1973 et associé aujourd'hui à divers autres petits programmes (famille productive, jardins familiaux, emploi des jeunes...) sous la rubrique de Programme Régional de Développement (PRD), que nous trouvons une partie de l'explication de ces transformations.

Il y a aussi le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) géré par le Commissariat Général au Développement Régional et exécuté sous la responsabilité régionale.

Un rapide aperçu des programmes, démarrés principalement au cours du VI^e plan (1982-1986) rend plus intelligible le renouveau dans les oasis continentales.

- ▶ Le projet de création et de rénovation des oasis dans le Sud Tunisien ; il rentre dans le cadre de la première tranche du PDES et intéresse les gouvernorats de Gabès, Kébili, Medenine, Tataouine, Gafsa et Tozeur. Il est géré par les deux offices de mise en valeur des périmètres irrigués de Gabès-Medenine et Gafsa-Jérid. Il vise à la création de 2 099 ha de nouvelles oasis et à la rénovation de 3 040 ha d'anciennes oasis dont la plupart sont situées dans la Nefzaoua et le Jérid. Son coût est de 37,5 MD (de 1984) dont 16,7 MD en devises sur un prêt de la Banque Mondiale. Ce projet est théoriquement achevé et devrait créer l'équivalent de 3 340 emplois permanents environ dont 300 spécialisés.
 - ▶ Le projet de mise en valeur de la Nefzaoua ; il rentre dans le cadre de la 2^e tranche de la première phase du PDES. Il vise à la sauvegarde de 4 900 ha d'anciennes oasis et à la création de 1 070 ha d'oasis nouvelles. Son coût est évalué à 40,26 MD (de 1984) dont 15,6 MD en devises sur un prêt du Fonds Saoudien de Développement. Il est conjointement géré par le Génie Rural et l'Office Gafsa-Jérid. Sa réalisation s'étalera sur 6 ans (1984-1989) et devra créer l'équivalent de 1 760 emplois permanents environ.
- ▶ La création des sociétés civiles de mise en valeur agricole à Nefta-Tozeur a coûté 2,2 MD (de 1975) sur budget tunisien et autofinancement. Ce projet n'a pas vu se réaliser toutes les sociétés prévues en raison des problèmes liés à la gestion collective des périmètres. Actuellement les sociétés qui « tournent » bien sont gérées sous forme de lots individuels et donc n'ont plus de sociétés que le nom (ex : Sif Lakhdar, El Faraj).
- ▶ Le Programme Régional de Développement (PRD) est un ensemble de programmes rassemblés en un seul comme nous l'avons dit. Géré par les gouverneurs, il est soumis à l'approbation, à Tunis, des services techniques et des autorités régionales d'une part et des diverses tutelles au niveau central, du Ministère du Plan et du CGDR d'autre part. Son enveloppe est arrêtée, gouvernorat par gouvernorat, selon un barème fixant pour chacun d'eux les priorités et la part des investissements allouée. Trois rubriques parmi cinq s'adjugent les parts les plus importantes du programme : il s'agit de la création et consolidation de l'emploi, de l'amélioration des conditions de vie et des chantiers régionaux. C'est ce programme qui a permis la fixation de la plupart des populations nomades et semi-nomades des Ghrib, Sabria, Nouil, Adhara... qui sont en passe de devenir des paysans.
- ▶ Le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) ; c'est un ensemble de projets identifiées par les services régionaux et approuvés au niveau central par le Ministère du Plan, le CGDR et les bailleurs de fonds arabes et africains ; sa gestion est assurée par le CGDR. Les domaines d'intervention sont diversifiés, la composante agricole en est la principale. La réalisation de ce programme est prévue sur trois tranches dont le démarrage devait avoir lieu en 1984-1985-1986. Si la première tranche a pu démarrer à temps, la deuxième a enregistré un retard qui s'est répercuté sur la troisième qui est actuellement en cours de démarrage.
- ▶ Les projets du gouvernorat de Tozeur sont au nombre de six, trois uniquement touchent le Jérid, pour une enveloppe de 2,06 MD, programmés pour l'année 1984.
- ▶ Les projets du gouvernorat de Kébili sont au nombre de dix pour une enveloppe de 6,31 MD. Leur programmation est : trois projets de la tranche 1984, quatre projets de la tranche 1985 et trois projets de la

tranche 1986. Un suivi est en place pour connaître l'état des réalisations physiques et des dépenses effectuées dans ces projets. Leur évaluation sera entamée à partir de 1989.

- ▶ Le projet de Réjim Maatoug, il rentre dans le cadre du Programme de Mise en Valeur du Sahara (PROMIVAS) dont l'exécution est réalisée par le régiment militaire, son coût est de 50 MD (de 1987) dont 16,6 MD en devises. Ce projet a été identifié par les services techniques du Ministère de l'Agriculture et inséré dans le PDES à partir de l'actualisation de l'Etude des Ressources en Eau du Sahara Septentrional (ERESS) qui prévoit la mobilisation de 2 000 l/s dans la zone, permettant d'irriguer 2 000 ha nets de périmètres phoenicicoles à distribuer entre des bénéficiaires de la zone du projet, puis du gouvernorat de Kébili et à des techniciens agricoles désirant s'installer à Réjim Maatoug. Ce projet en est à ses débuts, les actions en cours intéressent l'infrastructure routière, les pistes agricoles et les travaux de protection contre l'ensablement.

Ce sont là les actions de développement les plus importantes initiées par l'état, lesquelles conjointement aux activités extra-agricoles telles que l'artisanat traditionnel, l'artisanat d'art, le bâtiment, l'administration, les transports, l'enseignement... ont permis l'essor de ces régions, notamment depuis la promotion de Tozeur et de Kébili au rang de gouvernorats en 1980 et 1981.

III. - L'emploi

La répartition des actifs entre les différents secteurs d'activité (**Tableau 4** et **Graphique 4**) laisse apparaître la prédominance de l'emploi agricole quoique de façon inégale dans les deux régions. Au Jérid, le secteur, tous statuts confondus, mobilise 3 830 personnes et représente 23,6% de l'emploi (Tameghza y compris) ; tandis qu'en Nefzaoua ce secteur occupe 7 990 personnes, soit un peu plus du double qu'au Jérid et 40,2% de la population active, pour l'exploitation de superficies à peu près aussi étendues (6 500 ha et 6 000 ha) (Réjim Maatoug non compris). Ceci donne pour le Jérid une moyenne de 1,7 ha à entretenir par emploi ; ce qui, compte tenu de la nature des travaux en oasis, est pratiquement impossible ; d'où l'état de délaissement observé dans de nombreuses parcelles des anciennes oasis du Jérid et notamment à Nefta.

Cette moyenne baisse un peu lorsqu'on tient compte du fait que la population active agricole du Jérid double (voire plus) à la saison de la cueillette et de la taille des palmiers.

Ajoutons que cet important manque de main d'oeuvre agricole est principalement dû au mode de faire-valoir indirect, le khamessat (métayage au 1/5^e) qui passe aujourd'hui par une très grave crise : la moyenne d'âge des métayers dépasse les 55 ans et la relève n'est plus assurée. La situation est différente dans la Nefzaoua où la surface moyenne par actif est de 0,75 ha, et où le nombre d'exploitants indépendants et d'aides familiaux est respectivement 5,27 et 6 fois plus important qu'au Jérid ; le salariat et donc les besoins en numéraire pour payer les salaires y sont donc relativement moins importants.

Le secteur du textile et cuir est en valeur relative aussi important dans les deux ensembles, avec une dominance du textile dans le Jérid et du cuir dans la Nefzaoua. Le secteur textile de Tozeur est orienté vers le marché touristique alors que le secteur du cuir de Kébili est orienté vers le marché local où les babouches de Douz dominent le marché du soulier.

Le secteur des BTP, en occupant la deuxième position en Nefzaoua (13,9%) et la troisième au Jérid (10,8%) montre qu'il se porte bien. Il faut dire qu'en Nefzaoua la demande est plus importante car la fixation des nomades et semi-nomades se poursuit encore (El Faouar, Réjim Maatoug, El Matrouha...) et l'infrastructure digne d'un siège de gouvernorat mérite davantage d'efforts à Kébili qu'à Tozeur. Dans le Jérid d'énormes travaux de réhabilitation de vieux logements sont entamés ; la demande dans ce domaine est tellement importante qu'elle a fait exceptionnellement l'objet d'un projet de développement rural intégré à El Gat'aya et à Béni Ali à Nefta.

L'Etat est le quatrième employeur avec 1 400 employés dans l'administration pour le Jérid et 1 210 pour la Nefzaoua. En réalité, si l'on prend en compte les secteurs de l'enseignement et de la santé public, l'Etat passe au 2^e rang dans le Jérid avec 2 550 emplois et au 3^e rang dans la Nefzaoua avec 2 320 emplois ; chiffres qu'il faudrait encore réévaluer en tenant compte des quelques emplois qu'il offre dans les transports et télécommunications (où le secteur privé reste le principal employeur).

Le commerce est principalement représenté par des activités de détail et de demi-gros (boulangeries, pâtisseries, crèmeries...) et par le secteur saisonnier de la datte.

Le commerce procure 4,5% de l'emploi dans le Nefzaoua et 4,1% dans le Jérid.

Les transports et télécommunications sont partagés entre les secteurs étatique et privé. Ce dernier joue un rôle important dans le transport des voyageurs et des marchandises. Ce secteur emploie respectivement 3,8% et 3,1% des actifs dans la Nefzaoua et le Jérid.

L'emploi dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration place le Jérid loin devant la Nefzaoua : les orientations récentes données à ce secteur sont de nature à donner au produit touristique saharien un nouvel essor et en font un secteur porteur dans les oasis continentales.

Tous les actifs des secteurs que nous venons de présenter, augmentés des actifs non déclarés, représentent respectivement 15 040 personnes, soit 92,7% des actifs dans le Jérid, et 18 430 personnes, soit 92,8% des actifs dans la Nefzaoua. Ces taux laissent très peu de place au reste des secteurs, notamment ceux des industries manufacturières diverses, des banques et assurances, du conseil... dont la faiblesse obligera pendant encore longtemps le Jérid et la Nefzaoua à être rattachés à Tunis ou à une autre ville relais.

Nous ne pouvons terminer la présentation de l'emploi dans les oasis continentales sans souligner l'ampleur du chômage que les chiffres situent en dessous du taux national dans les deux ensembles oasiens, avec 11,8% pour le Jérid et 11,4% pour la Nefzaoua, contre 13,1% nationalement. Ce chômage est un chômage de jeunes où les moins de 24 ans représentent 57,8% et 52,2% pour le Jérid et la Nefzaoua. Les critères éducationnels mentionnés plus haut font que les chômeurs sont rarement instruits et encore plus rarement qualifiés.

L'office de la promotion de l'emploi, organisme qui doit théoriquement recenser, placer et suivre ces chômeurs, n'ayant pas à sa disposition un fond de chômage à distribuer – entre autres lacunes – n'arrive pas à les comptabiliser tous. La collaboration des entreprises avec cet organisme est encore faible et l'embauche se fait souvent par les soins des entreprises elles-mêmes dans des conditions rarement légales ; d'où la fréquence du sous-emploi notamment dans les grands secteurs employeurs tels que l'agriculture, le cuir et le textile, les BTP...

Pour conclure, nous dirons que les différentes tendances observées, aussi bien dans les domaines de la démographie et de l'émigration que de l'emploi restent préoccupantes. Seul un important effort de conscientisation, de formation, d'information et d'organisation de l'emploi et de la formation pourra assurer une réelle diversification du tissu économique, condition *sine qua non* à la promotion et au développement de ces régions d'oasis écologiquement fragiles.

Bibliographie

Ouvrages et articles

- ATTIA (H.), 1965. Modernisation agricole et structure sociale, exemple des oasis du Jérid. In : *RTSS* n° 2.
- BADUEL (P.R.), 1980. *Société et émigration au Nefzaoua*. Paris : CNRS, 121 p.
- BADUEL (P.R.), 1981. Migrations internes et émigration, le cas tunisien. In : *A.A.N.*, pp. 169-185 (CNRS).
- BOU ALI (S.) 1982. *Le Jérid : un essai d'analyse régionale*. Université de Toulouse, 244 p. (thèse de III^e cycle).
- CHEBBI (A.), 1980. Population active, revenus et formation dans l'agriculture tunisienne. In : *A.A.N.*, pp. 89-103 (CNRS).
- DAMETTE - GROUPE 8, 1970. Les migrations dans la région minière du Sud. In : *RTSS* n° 23, pp. 175-207.
- EL KASSEH (A), 1980. *Emploi et émigration dans la Nefzaoua*. CAR Université de Tunis.
- PERENNES (J.J.), 1979. *Structures agraires et décolonisation : les oasis de l'Oued Righ* (Algérie). Alger : OPU.
- ROUISSI (M.), 1969. Le fait migratoire au Jérid. In : *RTSS*, 17-18, pp. 567-586.
- ROUISSI (M.), 1970. La mobilité intérieure dans le Sud Tunisien. In : *RTSS* n° 23, pp. 163-174.
- SEKLANI (M.), 1975. *Economie et population du Sud Tunisien*. Paris : CNRS, 455 p.
- TAAMALLAH (K.), 1981. L'évolution de l'émigration tunisienne en Europe Occidentale et ses impacts socio-économiques. In : *AAN*, pp. 187-201 (CNRS).

Documents administratifs

- Ministère de l'Équipement et de l'Habitat. DGAT, 1985. Schéma régional d'aménagement du territoire. Rapport final, volume 6, 138 p. + annexes.
- Ministère du Plan, CGDR, 1984. Pré-rapport agriculture.
- INS, 1956. Recensement général de la population.
- INS, 1966-1975-1984. Recensements généraux de la population et des logements.

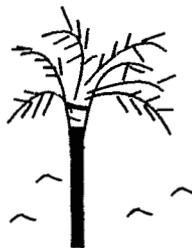


Tableau 1 : Evolution et accroissement de la population du Jérid, de la Nefzaoua et de la Tunisie (1956-1984)

	1956	1956/66	1966	1966-75	1975	1975-84	1984	1956-84
Nefta	13 423	- 1 %	12 156	1,40 %	13 824	2,60 %	17 466	0,90 %
Tozeur	13 881	1,60 %	16 193	2,10 %	19 574	3,60 %	26 832	2,40 %
Degache	12 029	0,60 %	13 544	1,40 %	15 297	2,70 %	19 435	1,50 %
Total JERID	40 029	0,50 %	41 893	1,70 %	48 695	3,00 %	63 733	1,70 %
Kébili	29 928	1,10 %	33 267	3,30 %	44 475	3,60 %	60 980	2,60 %
Douz	17 429	1,60 %	20 343	2,40 %	25 209	3,50 %	34 391	2,50 %
Total NEFZAOUA	47 357	1,20 %	53 610	3,00 %	69 684	3,50 %	95 371	2,50 %
Tunisie	3783 169	1,78 %	4 533 351	2,35 %	5 588 209	2,49 %	6 975 450	2,21 %

Source : INS RGPL, 1956-1966-1975-1984.

Tableau 2 : Répartition de la population par groupe d'âge

Groupe d'âge	Gouvernorat de Tozeur (*)		Gouvernorat de Kébili		Taux national
	nbr. hab.	Taux	nbr. hab.	Taux	
0-4 ans	9660	14,6 %	17270	17,9 %	14,6 %
5-9 ans	8700	13,1 %	14600	15,2 %	13,4 %
10-14 ans	7630	11,5 %	12050	12,5 %	11,7 %
15-19 ans	7480	11,3 %	10050	10,4 %	11,4 %
25-29 ans	4700	7,1 %	6190	6,4 %	7,7 %
30-34 ans	3880	5,8 %	5120	5,3 %	5,9 %
35-39 ans	2410	3,6 %	3020	3,1 %	4,3 %
40-44 ans	2150	3,2 %	3400	3,5 %	4,0 %
45-49 ans	2630	4,0 %	3730	3,9 %	4,1 %
50-54 ans	2740	4,1 %	3620	3,9 %	3,7 %
55-59 ans	2150	3,2 %	2520	3,8 %	2,9 %
60-64 ans	2060	3,1 %	2120	2,6 %	2,4 %
65-69 ans	1340	2,0 %	1850	2,2 %	1,6 %
70-74 ans	1220	1,8 %	1900	1,9 %	1,4 %
75-79 ans	580	0,9 %	700	2,0 %	0,6 %
80-84 ans	260	0,4 %	590	0,7 %	0,4 %
85-89 ans	70	0,1 %	110	0,6 %	0,1 %
90-94 ans	40	0,1 %	30	0,1 %	-
95 et plus	100	0,2 %	80	0,1 %	0,1 %

Source : INS RGPH, 1984.

(*) Y compris la population de Tameghza.

Tableau 3 : Répartition de la population âgée de 10 ans et plus suivant le degré d'instruction (gouvernorats de Tozeur et de Kébili)

	Néant	Koutteb	Primaire	Moyen professionnel	Secondaire long	Supérieur	Non déclarés	Total
G. de Tozeur								
Masculin	35,1	2,1	38,9	2,5	18,4	2,1	0,9	100
Féminin	50,5	-	33,5	0,8	8,0	0,4	0,8	100
Total	45,9	1,0	36,2	1,7	13,2	1,3	0,8	100
G. de Kébili								
Masculin	38,8	1,6	38,5	2,6	16,3	1,3	0,9	100
Féminin	66,1	-	28,5	0,3	3,9	0,3	0,9	100
Total	52,8	0,8	33,3	1,4	10,0	0,8	0,9	100

Tableau 4 : Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le statut dans la profession - Gouvernorat de Tozeur et de Kébili

Act. Eco.	Statut	Patron	Indépendant	Salarié	Apprenti	Aide familial	Autres	Total
Gouvernorat de Tozeur	1	290	780	2570	10	140	40	3830
	2	10	20	110	0	0	20	160
	3	10	10	110	0	0	0	130
	4	0	30	20	0	0	0	50
	5	0	10	0	0	0	0	10
	6	10	1470	140	140	280	40	2080
	7	20	30	150	10	10	0	220
	8	0	0	140	0	0	10	150
	9	20	180	1470	0	10	70	1750
	10	120	290	250	0	0	0	660
	11	0	140	370	0	0	0	510
	12	10	10	430	10	0	0	460
	13	0	0	20	0	0	0	20
	14	10	40	100	20	0	0	170
	15	10	10	70	0	0	0	90
	16	20	10	700	0	10	0	740
	17	0	10	400	0	0	0	410
	18	10	0	170	0	0	0	180
	19	0	20	1380	0	0	0	1400
	20	20	480	2030	0	0	670	3200
TOTAL du G. de Tozeur		560	3540	10630	190	450	840	16220
Gouvernorat de Kébili	1	100	4110	2920	0	240	20	7990
	2	10	10	70	0	0	0	90
	3	0	70	90	0	0	0	160
	4	0	40	50	10	0	0	100
	6	0	1460	100	130	360	40	2090
	7	20	50	90	60	0	10	230
	8	0	0	200	0	0	0	200
	9	50	100	2610	0	0	10	2770
	10	60	530	290	0	10	0	890
	11	0	220	510	10	10	0	750
	12	0	40	70	0	10	0	120
	13	0	0	10	0	0	0	10
	14	0	100	180	20	0	0	300
	15	0	20	50	0	10	0	80
	16	0	0	730	0	0	0	730
	17	0	0	380	0	0	0	380
	18	0	10	260	0	0	0	270
	19	0	0	1210	0	0	0	1210
	20	0	50	760	10	30	650	1500
	TOTAL du G. de Kébili		240	6810	10580	240	1270	730

Source : INS RGPL 1984.

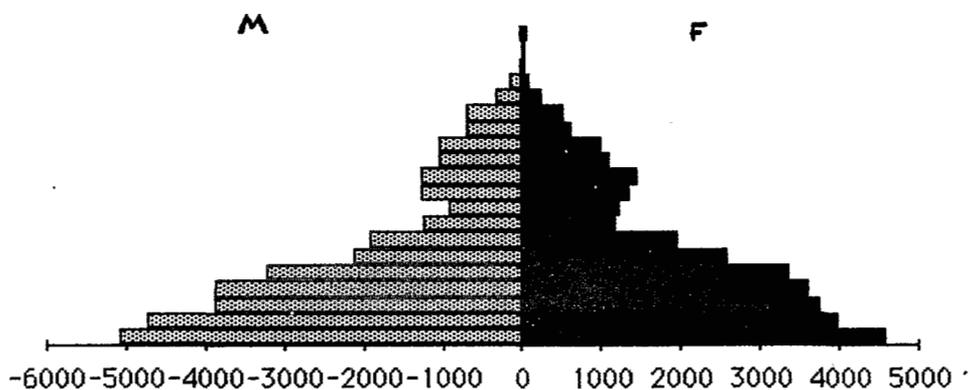
1 : AGR-PECHE; 2 : IND. ALIM. TABAC; 3 : MAT. CONST. CERAM. VER ; 4 : IND. MECA. ELEC; 5 : IND. CHIMI ; 6 : IND. TEX. CUIR ; 7 : IND. MANUFAC DIV. ; 8 : MINES ENERG. ; 9 : BTP ; 10 : COMMERCE ; 11 : TRANS. COMMUN ; 12 : HOTEL. REST ; 13 : BANQ. ASS ; 14 : REPARATION ; 15 : SERV. CONSEIL. ENTRETIEN ; 16 : ENSEIGNEMENT ; 17 : SANTE ; 18 : AUT. SERV. SOC ; 19 : ADMINIST ; 20 : NON DECLARES.

Tableau 5 : Soldes migratoires au Jérid et à la Nezaoua

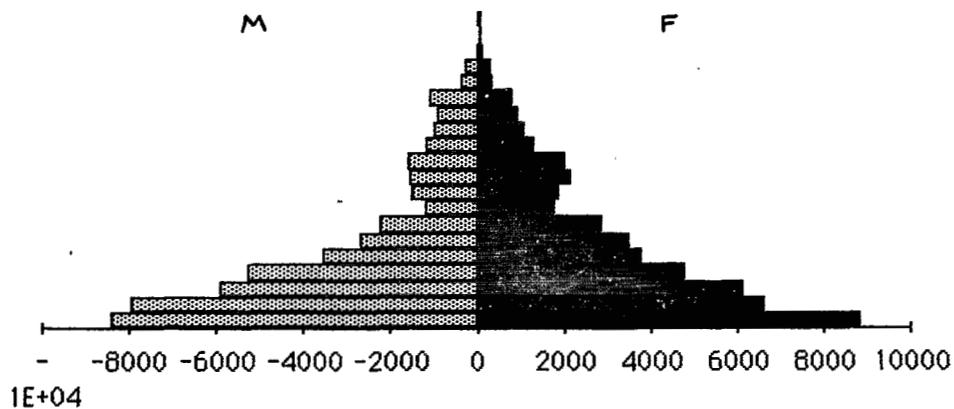
Délegation		Solde
G. de Tozeur	Tozeur	+ 450
	Degache	+ 650
	Tamaghza	+ 100
	Nafta	- 370
	Hazoua	+ 200
	Total	+ 1 030
G. de Kébili	Kébili	+ 510
	Souk el Ahad	- 40
	Douz	- 30
	Total	+ 440

Source : INS RGPL, 1984.

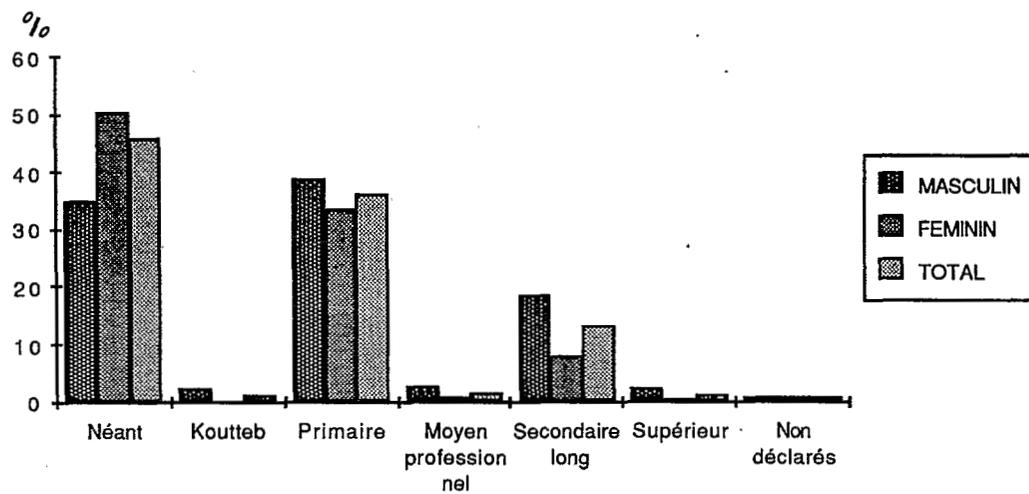
Graphique 1 : Pyramide des âges de la population de Tozeur (RGPH, 1984)



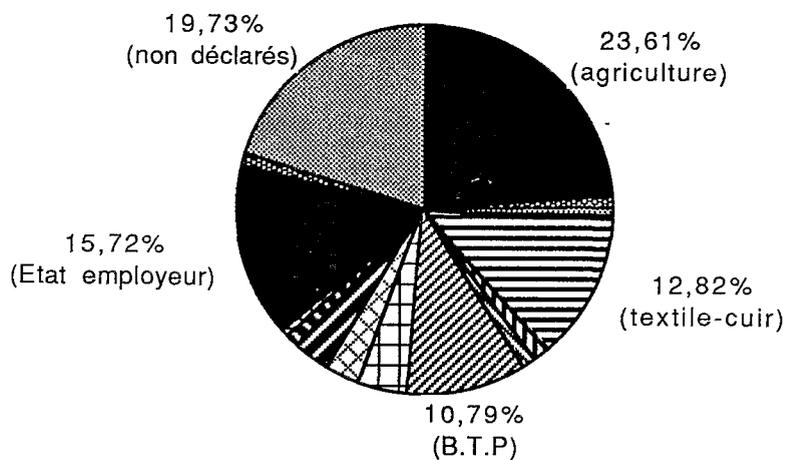
Graphique 2 : Pyramide des âges de la population de Kébili (RGPH, 1984)



Graphique 3 : Niveau d'instruction de la population âgée de 10 ans et plus (G. de Tozeur) (RGPH, 1984)



**Répartition des actifs occupés dans les principales branches d'activité
(Gouvernorat de Tozeur)**



**Répartition des actifs occupés dans les principales branches d'activité
(Gouvernorat de Kébili)**

